



Communication aux parents

Le Centre de services scolaire de Portneuf reconnaît l'importance d'offrir un service de transport sécuritaire et fiable à tous les élèves. Ainsi la qualité de l'information fournie aux parents a un impact direct sur son bon fonctionnement.

Nouveaux formulaires

À compter du 3 février 2025 la ligne téléphonique dédiée au transport sera uniquement destinée aux urgences liées à la sécurité des élèves, telles qu'un enfant qui ne descend pas de l'autobus ou d'autres situations nécessitant une intervention rapide. Pour optimiser le traitement des demandes relatives au transport scolaire de votre enfant, il ne sera plus nécessaire de nous envoyer un courriel. Nous avons mis en place de nouveaux formulaires pour centraliser et accélérer le traitement de ces demandes.



NOUVEAUX FORMULAIRES

- Demande de changement d'arrêt ou de modification à un parcours
- Places disponibles (demandes payantes)
- Déclarer un incident survenu dans le transport
- Autres situations – informations et questionnements

Pour toute modification relative au dossier scolaire de votre enfant (comme un changement d'adresse, l'ajout d'une adresse complémentaire, un nouveau numéro de téléphone ou la garde partagée), il est essentiel de contacter le secrétariat de l'école de votre enfant pour mettre à jour son dossier. En effet, toute inexactitude pourrait causer des retards dans le traitement de votre demande. L'école se chargera ensuite de transmettre ces informations au Service du transport scolaire, vous n'avez donc pas besoin de nous contacter directement.

Le transport scolaire : ce qu'il faut savoir

- Les autobus n'arrêtent pas à toutes les adresses;
- Des arrêts d'autobus centralisés sont créés afin que plusieurs élèves montent ou descendent de l'autobus en même temps;
- Les conductrices et les conducteurs n'attendent pas les retardataires;
- Les conductrices et conducteurs ne sont pas autorisés à faire descendre des élèves à un autre arrêt que celui désigné par le Service du transport, par exemple : lieu de travail, chez les amis ou des activités parascolaires;
- Les adresses complémentaires sont autorisées seulement pour les élèves du primaire.

Sécurité en transport scolaire



Responsabilité des parents

- Assurer la sécurité de leur enfant de la maison à l'arrêt, de l'arrêt à la maison et pendant l'attente à l'arrêt.
- Réviser les règles de conduite et les mesures de sécurité relatives au transport scolaire avec son enfant.

Les élèves de la maternelle à la 1^{re} année dont les parents n'ont pas autorisé par écrit que leurs enfants soient déposés sans qu'un adulte ne soit présent pour les accueillir à l'arrêt d'autobus seront reconduits au service de garde de l'école et le parent sera responsable de venir les chercher.

Responsabilité des élèves

En tout temps, les élèves doivent :

- Attendre l'autobus en file, sans pousser les autres et avant de s'approcher de l'autobus, attendre qu'il soit complètement arrêté;
- Respecter les règlements et les directives et être respectueux des autres élèves et du conducteur ou de la conductrice;
- Respecter la propriété privée et l'autobus scolaire, au risque de devoir rembourser tout dommage causé à l'autobus ou aux biens d'autrui à bord de l'autobus;
- Attendre que le véhicule soit complètement arrêté avant de se lever de son siège;
- S'éloigner du véhicule dès qu'il est descendu afin que le conducteur puisse bien le voir, en tout temps.

L'autobus ne passe pas?

Le service du transport envoie dès que possible un message par courriel avisant d'une annulation ou d'un retard important. Il est donc très important de s'assurer que vos coordonnées sont à jour au dossier scolaire de votre enfant afin d'être certain de recevoir l'information.

Assurez-vous que votre enfant saura quoi faire si l'autobus est en retard ou s'il n'y a pas de service de transport.

Dans des situations exceptionnelles, si l'autobus de votre enfant n'est pas en mesure de faire son parcours, vous devrez assurer vous-même le transport de votre enfant jusqu'à l'école.

Fermeture du CSS de Portneuf

La décision de fermeture de l'ensemble de ses établissements est annoncée vers 6 h sur le site Web du Centre de services et dans les médias.

 www.cssportneuf.gouv.qc.ca



Pour les urgences liées à la sécurité des élèves

 418-285-5002

 transport@cssportneuf.gouv.qc.ca